



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 26.10.2018

Numéro de publication: HR01-1004485170

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Fortuna Construction Sàrl, Payerne

Fortuna Construction Sàrl Rue de Savoie 17

1530 Payerne

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE214668688

Siège: Payerne

Objectif

la société a pour but tous travaux de transformation et de rénovation de bâtiments, en particulier pose de carrelage, travaux de plâtrerie-peinture et d'isolation (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 18870 du 23.10.2018

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

Fortuna Construction Sàrl, à Payerne, Rue de Savoie 17, 1530 Payerne, CHE-214.668.688. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 15 octobre 2018. But: la société a pour but tous travaux de transformation et de rénovation de bâtiments, en particulier pose de carrelage, travaux de plâtrerie-peinture et d'isolation (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon contrat du 15 octobre 2018: des machines et de l'outillage professionnel pour CHF 22'887.70; en contrepartie, il est remis 20 parts sociales de CHF 1'000, le solde de CHF 2'887.70 constituant une créance des apporteurs contre la société. Associés-gérants avec signature collective à deux: Papace Gerardo, d'Italie, à Vully-les-Lacs, président, et Elshani Leotrim, du Kosovo, à Payerne, chacun avec 10 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 15 octobre 2018, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.